Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260326-2026_03_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-03-23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15 ; Pouvoir : 0 ; Absents : 0

Délégués - Élus relais à la Mission Locale de Ploërmel

Notre commune doit désigner 2 délégués-élus relais auprès de la Mission Locale du Pays de Ploërmel, dont Monsieur le Maire, 1er référent.

Monsieur le Maire demande au Conseil si un deuxième conseiller souhaite se porter volontaire. Madame HÉDAN Émilie se propose.

Les délégués-élus relais auprès de la Mission Locale du Pays de Ploërmel sont les suivants :
- Monsieur Didier HURTEBIZE
- Madame Émilie HÉDAN

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents, les conseillers délégués après de la Mission Locale du Pays de Ploërmel tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD
56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 07 avril 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.